

Le repas au restaurant scolaire est un moment éducatif privilégié important dans la journée de l'enfant. Il favorise son autonomie, l'apprentissage du goût et développe des notions de convivialité et de respect .

Date de parution:
septembre 2026

Année 2026-2027

Préambule

Cette charte s'inscrit dans la démarche engagée depuis 2003 et reconduite depuis 2011 par la commune et la Caisse d'Allocations Familiales .

La pause méridienne des enfants appelée « temps de midi » correspond à un temps périscolaire , placé directement sous l'autorité du Maire de Pougues-Les-Eaux.

Des adultes aux compétences diverses: coordinatrice, agents des services municipaux, animateurs, composent l'équipe d'accompagnement au service de l'enfant.

Chaque adulte s'inscrit dans une démarche éducative. Il ne s'agit pas uniquement de veiller sur l'enfant mais de favoriser les échanges pour que chacun trouve sa place dans le groupe.

La présente charte vise donc à clarifier le rôle du personnel et son positionnement par rapport à l'enfant.

Cette charte contribue à développer et à faire connaître les actions du personnel encadrant le temps de midi, en lui donnant un cadre de référence propre. Elle constitue pour le temps de midi une garantie de qualité du service auprès des enfants et de leurs familles.

Modalités d'inscription

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions et les paiements s'effectuent:

- via le **portail famille** du site de la ville: www.ville-pouguesleseaux.fr , rubrique : enfance-jeunesse,
- en **mairie** aux horaires d'ouverture

Elles doivent être effectuées au plus tard le lundi de la semaine précédente (délai de rigueur et sans dérogation possible)

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi:8h-12h/14h-18h

Mardi au vendredi :8h-12h/14h-17h

Les tarifs dégressifs suivant quotient CAF :

- De **4.02€ à 4.74€** par repas pour les enfants de la commune.
- De **4.84€ à 5.67€** pour les enfants des communes extérieures.

Les engagements de l'adulte

Une coordinatrice responsable de tout le secteur enfance jeunesse (Accueils de Loisirs, MDJ, pause méridienne, accueils périscolaires, contrat avec la CAF...):
FUSEAU Muriel: titulaire du BEATEP enfance – jeunesse.

Équipe d'encadrement des enfants:

► **FRANÇOIS Laëtitia** : Titulaire du BAFA, du CAP petite enfance et du BPJEPS « Loisirs Pour Tous » .

Missions :

- Directrice de l'accueil de loisirs primaire et maternel sur les vacances scolaires en fonction des besoins du service.
- Animatrice sur la pause méridienne primaire et l'accueil de loisirs maternel les mercredis.
- Animatrice référente du Conseil Municipal Enfants

► **THOMAS Laurence** : Titulaire du CAP petite enfance, du BAFA et du BAFD.

Missions:

- Animatrice sur la pause méridienne, l'accueil de loisirs maternel, sur le périscolaire du matin primaire et responsable de l'accueil jeunes.

► **PIVERT Martine**: Titulaire du CAP petite enfance, du BAFA et du BAFD.

Missions:

- Directrice de l'accueil de loisirs maternel
- Animatrice sur la pause méridienne, l'accueil de loisirs maternel du mercredi et les périscolaires du matin primaire.

► **DAUPHIN Jérôme**: Titulaire du BEES 1^o degré

Missions:

- Animateur sur la pause méridienne, le périscolaire du soir en primaire, l'accueil de loisirs primaire.

► **BLOCH Enzo**: Titulaire du BAFA.

Missions:

- Animateur sur la pause méridienne, le périscolaire en primaire et les mercredis .

► **SACQUET Emilie**: Titulaire du BAFA.

Missions:

- Animatrice sur la pause méridienne, le périscolaire et les mercredis en primaire.

► **CHAMPEAU Laurie**: AESH

Missions:

- Animation sur la pause méridienne.

► **COULON Coralie**: AESH

Missions:

- Animation sur la pause méridienne.

► **MARIE Séverine**: Titulaire du BAFA

Missions:

- Animatrice sur la pause méridienne, les périscolaires du matin et du soir maternel.

► **THEURIER Caroline**: ATSEM et titulaire du BAFA

Missions:

- Encadrement des enfants maternels sur les temps scolaires et périscolaires.

► **ARNO Béatrice**: ATSEM.

Missions:

- Encadrement des enfants maternels sur les temps scolaires et périscolaires.

► **MONTHIEU Nadège**: ATSEM

Missions:

- Encadrement des enfants maternels sur les temps scolaires et périscolaires.

Équipe de restauration

Missions :

- agents du service de restauration.

► **CASSIOT Coralie**

► **FONTAINE Céline**

► **DUBOIS Christophe**

► **VENEREUX Magalie**

*CAP : Certificat d'aptitude professionnelle

*AEPE: accompagnant éducatif petite enfance

*BAFA : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

*BEES: Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur technicien,

*BAFD : Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur

*BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport

*BEATEP : Brevet d'état d'animateur technicien de l'éducation populaire

*AESH: Accompagnant des élèves en situation de Handicap

* ATSEM: Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

L'organisation générale

A– La liaison école/restaurant scolaire



Chaque matin avant 9h, un membre de l'équipe d'encadrement passe dans les classes pour noter les effectifs. En cas de changements dans la matinée (retard, maladie...) l'équipe enseignante doit prévenir l'équipe d'encadrement.

Les horaires de la pause méridienne sont de 11h45 à 13h35(les enfants déjeunent en 2 services : un 1er à 11h55 et un 2ème à 12h45) . Ce temps est sous la responsabilité de l'équipe d'encadrement. Celle-ci doit s'assurer de la présence effective de tous les enfants inscrits au restaurant scolaire d'après les listes d'appels qui auront été donné à l'équipe enseignante au préalable.

Avant l'entrée au restaurant, chaque adulte doit s'assurer des règles d'hygiène élémentaires des enfants.

A partir de 13h35, les enfants sont sous la responsabilité de l'équipe enseignante.

B– Dans le restaurant scolaire : l'accueil et le déjeuner

L'accueil et l'installation des enfants dans le restaurant scolaire doivent se faire de manière conviviale, calme, suivant le sens de circulation. Afin d'éviter le brassage des enfants, chaque animateur garde le même emplacement dans le restaurant scolaire.

Le rôle de l'adulte au contact de l'enfant n'est pas seulement de veiller sur lui : il doit être actif, engager la relation, favoriser les échanges pour que l'enfant trouve sa place dans le groupe. Il favorise par son comportement le développement de valeurs éducatives telles que l'autonomie de l'enfant, la socialisation, les règles de vie en collectivité, l'éducation au goût, le respect d'autrui (notamment le bruit).

Il a pour obligation professionnelle de prendre son repas avec les enfants afin de pouvoir favoriser l'éducation au goût des enfants et de mener au mieux sa responsabilité éducative.

L'installation de l'enfant à table est un moment important. Il s'agit d'éviter les va et vient, les bruits inutiles et de s'adapter aux besoins de chacun.

Un travail autour du respect et du partage sera aussi réalisé.

C– Le temps hors repas

La période qui précède ou suit le repas doit répondre aux besoins de l'enfant : repos, créativité, liberté... L'équipe a choisi de mettre en place des activités en fonction des compétences de chacun et des moyens disponibles.

En maternel, les enfants sont pris en charge directement dans leurs classes à 11h45, puis se dirigent dans la salle de restauration pour le 1er service et en animation pour le 2ème service. A 13h35, les enfants sont reconduits dans leurs classes respectives (ou en salle de repos) peu avant la reprise de l'école.

En Primaire, les enfants sont répartis entre 6 groupes par cycle (CP-CE1-CE2 // CE2-CM1-CM2)

Chaque jour, les enfants peuvent changer d'animateurs et d'activités :

Activité 1 (cour suivant la météo) : Les enfants restent dans la cour pour faire une activité seuls ou encadrés. Du matériel est laissé à leur disposition : ballons , corde à sauter,...

Activité 2 (salle du parc) : Les enfants peuvent participer à des jeux collectifs organisés par un adulte.

Activité 3 (salle de garderie) : Les enfants réalisent une activité calme : lecture, repos, dessins, jeux de société ou activités sous forme de projet encadré par un animateur

Activité 4 (salle informatique) : Les enfants peuvent faire des activités calmes (jeux de société, lecture, dessins,...) ou accéder à l'extérieur (devant la médiathèque).

L'éclatement des grands groupes (un effectif trop lourd est générateur de violence) doit être recherché, c'est pourquoi nous avons réparti les enfants entre 7 groupes (3/4 groupes sur chaque service).

L'équipe reste en outre vigilante à la sécurité physique, morale et affective des enfants et prend les mesures qui s'imposent en cas de problèmes (voir échelle des sanctions dans le règlement intérieur).

L'adulte favorise les échanges, régule les conflits, encourage l'enfant à agir, le sécurise...

D– Évaluation et régulation

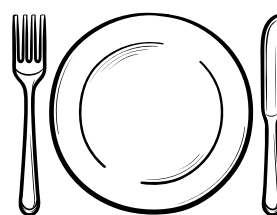
De plus, des réunions d'évaluation et de régulation sont mises en place tous les mois. Ces réunions ont notamment pour objet de faire le bilan et l'évaluation des actions menées, de réguler les difficultés rencontrées par l'équipe, de fixer les priorités de l'équipe ou du service.

L'ensemble du personnel intervenant sur le temps du midi s'engage à :

- · S'associer aux objectifs visés
- · Participer activement à la mise en œuvre du projet du site
- · Avoir un comportement réceptif et actif auprès des enfants
- · Travailler dans un esprit d'équipe
- · Veiller à la sécurité physique, morale et affective des enfants
- · Respecter les besoins, les rythmes et les droits de chaque enfant
- · Refuser tout prosélytisme
- · Travailler en lien avec les familles

Menu

Infos



Les menus du restaurant scolaire sont téléchargeables tous les mois via le portail famille de la ville.

Depuis le 1er novembre 2019, les restaurants scolaires doivent proposer, au moins une fois par semaine, un menu végétarien ainsi que des produits Bio.



Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter:

- En mairie au:
03.86.90.96.06 ou 03.86.90.96.05
- En cas d'urgence:
06.07.30.98.62 (Muriel) ou au 06.13.26.54.94 (Laëtitia).

alsh.coordo@ville-pouguesleseaux.fr (Muriel)
alsh.primaire@ville-pouguesleseaux.fr (Laëtitia)

